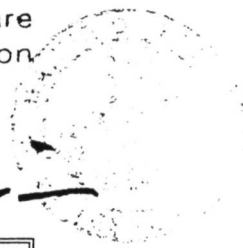




Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 2-4-97 et de la publication
le 26-3-97
Le Maire,

N Dupont-Aignan



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 1997
DELIBERATION N° 97/03/165

OBJET : SALLES COMMUNALES : LOCATION
Révision et création de tarifs

Le Conseil Municipal,

VU l'avis des commissions Vie Associative, Culture et Finances,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 contre : M.DESPRESZ, Mme MERY, M. BOURDIN; 3 abstentions : M. PICARD
POUVOIR, M. GAUTHIER)

DECIDE de fixer les tarifs de location de la Salle de la Grange au Bois et du Centre de Loisirs Grosbois
tels qu'indiqués en annexe,.

DECIDE la création des tarifs de location de la salle du Taillis (ancienne mairie annexe), du Studio 209 et du
Gymnase du C.E.C. tels qu'indiqués en annexe,

PRECISE qu'une caution sera demandée à l'occasion de la location de ces salles à savoir :
5 000 F pour la location du Gymnase du C.E.C. et 2 000 F pour les autres salles,

PRECISE qu'un justificatif d'assurance sera demandé pour toute location,

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1er Avril 1997.

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif de la Commune exercice 1997.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

N Dupont-Aignan
Nicolas DUPONT-AIGNAN



LOCATION DES SALLES COMMUNALES

REVISION DE TARIFS

. GRANGE AU BOIS OU CENTRE DE LOISIRS GROBOIS

Gratuité pour les associations yerroises

	Autres personnes morales et physiques yerroises	Toutes personnes morales et physiques non yerroises
3 premières heures	750 F	2 250 F
Heure supplémentaire	90 F	90 F

Caution demandée de 2 000 F et attestation d'assurance couvrant la location de l'équipement communal.

CREATION DE TARIFS

. SALLE DU TAILLIS (ANCIENNE MAIRIE ANNEXE)

Gratuité pour les associations yerroises.

Autres : forfait 250 F / prêt de la salle moins de 8 H

. STUDIO 209

Avec régie	Associations yerroises	Autres personnes morales et physiques (yerroises et non yerroises)
Entrées libres	gratuit	5 000 F / jour
Avec entrées payantes	3 000 F / jour	7 000 F / jour

caution de 2 000 F et attestation d'assurance couvrant la location de l'équipement communal.

. GYMNASSE C.E.C.

	Associations yerroises	Autres personnes physiques et morales (yerroises et non yerroises)
Sans régie	gratuit	10 000 F / jour
Avec régie	Entrée libre : gratuit Entrée payante : 5 000 F	15 000 F / jour

Caution demandée de 5 000 F et attestation d'assurance couvrant la location de l'équipement communal.

Toute demande pour le gymnase du C.E.C. devra être faite au moins deux mois avant la date choisie.